Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021211-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 11

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 24.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Jérôme GOURMELEN
Absents excusés						
	Gilberte LE NAOUR (procuration à Michel LAHUEC)	Audrey LE MOINE (procuration à Daniel GOYAT)	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON) Cécile TABARLY (procuration à Christine JAN)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN (procuration à Yvon ARZUR)	Céline SIMONOU (procuration à Jérôme GOURMELEN) Gabrielle COSQUERIC André GUILLOU
Nombre de conseillers présents			**27**	**Nombre de conseillers votants**		**34**

BUDGETS PRIMITIFS 2026 – AUTRES BUDGETS

Les budgets annexes suivants doivent être votés selon la nomenclature comptable M57. Ils s'équilibrent comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Crèche inter-entreprises	160 00,00 €	151 500,00 €
Espace entreprises	76 100,00 €	77 400,00 €
Zone de Kérorié	2 927 303,91 €	3 178 488,84 €
Zone de Kerlivérien	1 062 563,23 €	530 045,62 €
Extension ZA La Grande Halte	783 991,31 €	418 257,98 €
Extension ZA Troyalac'h Sud	1 096 116,42 €	699 024,84 €
Zone de Kerleven	852 900,41 €	830 900,41 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021211-DE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La commission des finances du 27 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ de voter les autres budgets annexes équilibrés en recettes et en dépenses comme présentés dans le tableau ci-dessus ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur les budgets en M57, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoat CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président